



Descriptif Technique

Afin de pouvoir télé transmettre l'ensemble de ces données, l'entreprise doit :

- Etre équipée d'une connexion Internet : Modem RTC 56K ou ligne ADSL ou réseau LAN
- Disposer d'un numéro SIREN
- Disposer des versions à jour de Sage Pilote et des applications métier de Comptabilité Ligne 30, 100 (TVA), Etats Comptables et Fiscaux Ligne 30, 100, 1000 (TDFC), Paie (toutes lignes pour la DUCS, DADS-U, DUE)
- Disposer d'une configuration matériel pour le poste client, héritée des exigences des logiciels concernés (Windows), c'est-à-dire :
 - Windows 98 **Seconde Edition**, 2000 ou XP, 2003
 - Windows 2000 ou 2003 (pour les configurations réseau)
 - Processeur Pentium IV 700 Mhz, 384 Mo e RAM minimum (512 Mo conseillé pour les systèmes d'exploitation récents)
 - 300 Mo de mémoire disponible sur le disque dur, selon votre système d'exploitation et les composants système déjà installés sur votre poste
 - Carte graphique SVGA ou supérieure
 - Moniteur acceptant une résolution de 800 X 600 ou supérieure en 256 couleurs (1024 X 768 conseillé)

Nécessité pour les UT qui veulent effectuer leur télédéclaration de TVA avec les versions de la Comptabilité d'aller télécharger un Activix sur le portail Sage à chaque nouveau millésime.

Le manuel électronique et l'aide en ligne de Sage Pilote sont installés avec le produit

Attention : L'installation de Sage Pilote est proposée des différentes manières suivantes :

Comptabilité :

Dès la fin de l'installation du logiciel de Comptabilité acheté, le client se verra proposer en standard l'installation de Sage Pilote. Sur la fenêtre proposée, par défaut, la réponse est Oui. En fonction de l'espace disque disponible du PC de l'utilisateur, ce dernier pourra répondre Non et installer ultérieurement Sage Pilote. (manuellement depuis le CD) C'est en activant la fonction « Déclaration TVA » depuis le logiciel de Comptabilité, que l'ouverture de Sage Pilote est proposée. Un lien direct existe donc entre Comptabilité 30/100 et Sage Pilote. La création d'un raccourci dans la Barre Outlook de la Comptabilité est également possible.

Actuels Etat Financiers :

L'installation de Sage Pilote devra se faire manuellement par l'utilisateur.

Paie :

Installation et utilisation identique à Comptabilité

Information sur une utilisation réseau :

Le logiciel de communication Sage Pilote n'existe qu'en version poste client actuellement. Il doit donc être installé sur le poste client où se trouve le logiciel de gestion. Si ce dernier est en réseau, le mieux est de dédier un des postes à la télédéclaration. A défaut il faut installer plusieurs fois Sage Pilote et paramétrer les postes qui ne transfèrent pas directement les déclarations aux organismes officiels en mode de transfert indirect.

Attention : Il existe certaines institutions de prévoyance qui ne sont pas adhérentes au portail (AGIRC-ARRCO) pour l'envoi de la DADS-U. La responsabilité de Sage ne pourra pas être retenue en cas d'échec de transmission à ces destinataires. (voir liste à télécharger)